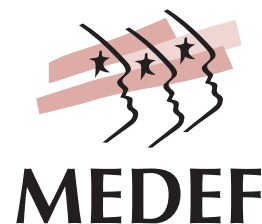


**Plan France
numérique
2020**

**Septembre
2011**



Propositions du MEDEF

**Pour un développement optimal du numérique
au service de l'Economie**

Proposer

Depuis le rapport du MEDEF, « Faire de la France un leader de l'économie numérique », suivi du plan gouvernemental « France numérique 2012 » annoncé en 2008, la prise en compte du numérique par les pouvoirs publics s'est largement améliorée même si le cadre d'action semble plus influencé par les aspects sociétaux que les nécessités économiques.

De nombreux chantiers d'envergure ont été entrepris depuis 2 ans, en particulier : l'attribution de 4.5 milliards d'euros au numérique dans les investissements d'avenir, la création du Conseil National du Numérique, le comité stratégique de la filière STIC, le label Idénum...

Cependant, au moment du bilan des mesures en faveur du numérique, il importera de s'attarder non pas sur le nombre d'actions formellement enclenchées mais avant tout sur les moyens effectivement engagés et sur l'impact réel des politiques publiques en faveur de la croissance. De ce point de vue, certaines réserves émises en 2008 semblent toujours d'actualité.

Une vision stratégique s'appuyant sur les points forts de la France nous semble toujours faire défaut, alors même qu'ils sont les outils indispensables pour bâtir le monde numérique de demain. La contribution du numérique à la croissance réside moins dans les usages grands publics que dans l'utilisation des TIC par les entreprises. Les politiques publiques doivent donc privilégier cet axe en commençant par mieux mesurer l'efficacité des TIC dans les entreprises et en accompagnant la modernisation des filières par le numérique.

En toute logique l'action gouvernementale devrait être principalement axée sur le développement de l'investissement dans le numérique et de son usage par les acteurs de l'économie. Or cet aspect est peu présent dans les investissements d'avenir et les montants consacrés par ailleurs à la « numérisation de l'économie » sont loin d'être suffisants.

Seulement 3 millions d'euros ont été attribués au programme TIC&PME 2015, un montant à mettre en comparaison des 227 millions d'euros pour la campagne d'accompagnement à la TNT ou des 50 millions d'euros aux Pays-Bas pour des programmes similaires. Certes nous ne croyons pas que le développement du numérique se résume à l'allocation de fonds publics. Néanmoins, de nombreuses mesures nécessitent un minimum de ressources budgétaires.

Au-delà du bilan, les échéances électorales à venir sont également l'occasion de s'attarder sur les enjeux prioritaires d'un écosystème numérique en constante redéfinition. Il peut être utile, sans remettre en cause les fondamentaux du développement de l'économie

numérique, d'éclairer nos priorités à la lumière des nouveaux enjeux liés au numérique et à l'Internet en particulier.

1. Réintroduire l'emploi au cœur des politiques publiques numériques

Si la question de la connaissance statistique est un sujet si critique, c'est bien en raison du biais qui peut exister entre la visibilité d'une technologie, sa diffusion dans la société, et son impact sur l'économie d'un pays. Si l'on se doit d'admirer les réussites spectaculaires des géants de l'internet, nous ne devons pas faire l'économie d'une analyse approfondie de la contribution de ces sociétés sur l'économie et l'emploi américain (même en se limitant à la Silicon Valley). Au-delà de l'impact positif de du numérique sur l'Economie, on ne saurait dissocier sans risque, la diffusion du numérique de sa production, la numérisation d'une Economie de sa capacité à impulser cette mutation.

2. Utiliser le numérique pour rénover le mode de gouvernance publique

L'administration électronique ne doit pas être envisagée comme une finalité mais comme un moyen, d'une part au service d'une administration plus simple et plus efficace, d'autre part comme un exemple et un levier d'entraînement pour accélérer la bascule des entreprises dans l'économie numérique. En 2009, les achats publics ont représenté 87 milliards d'euros, soit environ 4,5 % du PIB, à mettre en parallèle avec les 72 milliard d'euros, soit 3,7% du PIB, que représente l'économie numérique dans l'économie française en 2010 (cabinet McKinsey & Company). Les PME sont une des cibles privilégiées de l'achat public, puisqu'elles remportent, hors sous-traitance, 62% du nombre total des marchés recensés¹. La généralisation des marchés publics en ligne, et notamment la généralisation de la facturation électronique, sont des actions de nature à entraîner massivement les PME vers l'économie numérique. La France devrait donc, à ce titre, jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre des objectifs de la communication européenne « Faire profiter pleinement l'Europe des avantages de la facturation électronique » (COM(2010) 712). Il s'agit, à l'instar d'autres pays de l'Union européenne, de généraliser le « tout électronique » dans l'administration, non seulement dans sa gestion interne, mais aussi dans ses relations avec les citoyens et les entreprises.

Ainsi, Le MEDEF insiste sur le lien entre la réforme de l'Etat et l'amélioration des services rendus aux entreprises. Le Canada est souvent pris en exemple en matière d'administration électronique. Or si ce succès nous marque, ce n'est pas seulement en

1

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/recensement/recensement-mp-2009_synthese-PME.pdf

raison d'une transformation électronique des services très aboutie, c'est avant tout parce que l'introduction du numérique dans l'administration a permis au Canada de réduire fortement son déficit public.

La Finlande est également un exemple marquant dans ce domaine. Quelle que soit la majorité en place, les politiques publiques liés à l'innovation et au numérique sont menées à leur terme. L'administration électronique, loin d'être limitée à un simple volet de l'agenda numérique finlandais, constitue le levier principal de diffusion du numérique dans la société finlandaise. (Productive and inventive Finland ; Digital Agenda for 2011–2020). L'administration devient ainsi un moteur pour les entreprises et le lieu principal d'expérimentation (open data, télétravail, green IT...). Contrairement à modèle français, qui consiste à exempter l'administration des obligations imposées aux entreprises, la Finlande utilise l'administration comme vecteur de modernité, entraînant dans son sillage le reste de la Société.

3. Engager une réflexion sur le fonctionnement de l'entreprise de demain

L'impact du numérique sur la croissance des entreprises ne fait plus de doute mais ses modalités restent mal comprises. Au-delà des gains de productivité directement liés aux TIC, l'utilisation efficace de ces outils passe par une remise en cause profonde des modes d'organisation des entreprises.

La dématérialisation totale des flux d'information et d'échange entre acteurs économiques et au sein des organisations est une source de productivité, tant par une accélération des flux et notamment de la rotation des stocks, que par les nouveaux services créés par l'émergence de ces « plateformes informationnelles».

4. Préserver les potentiels issus de la tension entre l'Internet marchand et l'Internet citoyen

Il n'est pas sûr qu'Internet ait été le facteur majeur dans la création de nouveaux business model, mais il est certain que bon nombre d'entreprises n'auraient pu exister ou se développer sans cet outil. Surtout, Internet a permis l'éclosion de nouveaux modes d'innovation et d'entrepreneuriat à la frontière du marchand et du non marchand. Dans un schéma classique, le business plan, le modèle d'affaire précède le développement d'une offre de produit ou de service. Avec Internet, cette offre peut précéder le modèle d'affaire, quand elle n'est parfois totalement désintéressée au départ.

Cette « tension créatrice », liée au faible coût d'entrée sur le réseau, doit être préservée.

Cela impose d'être innovant dans le mode de financement des réseaux Très haut débit pour continuer à respecter la neutralité du net.

5. La confiance numérique

Internet est seulement un outil! Mais un outil si puissant, si rapide qu'il change profondément la façon dont nous vivons, dont nous produisons et commerçons, bref la société toute entière. Nous devons donc développer le numérique et notamment Internet au profit des entreprises et des PME en particulier. Mais nous devons aussi faire d'Internet un lieu plus sûr, plus efficace. Cela passe notamment par le développement d'un dispositif permettant une authentification certaine des utilisateurs afin de favoriser les usages de confiance sur Internet.

La coopération européenne et internationale est essentielle pour résoudre de nombreuses questions: la liberté sur Internet, la conservation des données, la propriété intellectuelle. Par exemple, le cloud computing sera une révolution pour le secteur des TIC et pour toutes les entreprises. Et cette révolution ne se fera que si nous développons des infrastructures réseaux et de stockage, si les gouvernements permettent la libre circulation de l'information, mais surtout, si les utilisateurs lui font confiance.

Internet ne saurait se développer plus avant sans confiance de la part de des différents publics : citoyens, gouvernements, ayants droits, consommateurs, entreprises.

Pistes de propositions

<u>Constats</u>	<u>Propositions</u>
<p><u>Evaluation de l'économie numérique</u> A ce jour, l'absence d'un outil statistique solide, handicape les pouvoirs publics et le secteur privé dans leur élaboration d'une stratégie commune et, surtout, la mesure de l'impact des actions engagées.</p>	<p>Création d'un observatoire de l'économie numérique (projet en cours de la Filière STIC)</p>
<p><u>Infrastructures</u> Le MEDEF considère que la France ne bénéficiera pleinement des effets du numérique sur son économie qu'à condition de mettre en place une politique favorisant, en premier lieu, l'accélération des programmes d'investissement privé dans les infrastructures numériques de très haut débit, capables de répondre à l'évolution rapide des besoins des entreprises et des individus.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Assurer à court terme (5 ans) le déploiement exhaustif du haut débit (10 mbits/s) sur l'ensemble du territoire en utilisant toute la gamme des technologies disponibles.2. Mettre en oeuvre le déploiement réaliste du Très haut débit :<ol style="list-style-type: none">a. Inciter les collectivités territoriales à réduire le coût de déploiement du réseau de fibre optique sur leur territoire, en mettant à disposition sur leurs territoires des infrastructures propres à supporter le déploiement de la fibre. Le génie civil correspond en effet, en moyenne sur le territoire, à la moitié du coût global de déploiement d'un réseau de fibre optique.b. Dans les zones à faible densité, donner la priorité au raccordement des zones industrielles et bassin d'entreprisesc. Lever les derniers obstacles réglementaires pour accélérer le déploiement du très haut débit dans des conditions économiques acceptables.3. Accompagner le développement de filières de formation dans le domaine du THD.

<p><u>Usages</u></p> <p>Les entreprises françaises, en particulier les TPE sont encore sous équipées. Pour les entreprises de taille moyenne, les indicateurs d'équipement ou d'accès au haut débit nous renseignent mal sur le niveau réel de diffusion des nouvelles technologies. Ces données ne nous disent rien sur l'usage ou l'état d'obsolescence des technologies dans l'entreprise.</p> <p>La France accuse un retard important dans l'usage des TIC dans les entreprises alors qu'il y a là un véritable potentiel de croissance, notamment dans le e-commerce interentreprises, y compris pour l'export. Enfin, si nous voulons améliorer l'efficacité des politiques publiques, il est absolument nécessaire de mieux mesurer l'impact des nouvelles technologies au niveau de l'entreprise et dans les comptes nationaux.</p>	<p>Favoriser l'adoption et l'usage des TIC dans les entreprises</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser et renforcer les dispositifs existants efficaces, en particulier le programme TIC&PME 2015, dont les moyens insuffisants. 2. Conformément au plan France numérique 2012, mettre en place les conseillers numériques pour les PME. 3. Etablir une plateforme de communication commune à l'ensemble des programmes à destination des entreprises. Même si les aides et les conseils publics ou para publics diffèrent en fonction des catégories d'entreprises (passeport numérique, TIC&PME 2010, crédits d'impôts...), il est nécessaire de mutualiser la communication sur les avantages des TIC pour les entreprises. Il est également urgent d'établir une cartographie permettant aux entreprises de connaître au niveau local et national, les dispositifs et les organismes susceptibles de les accompagner. (MEDEF territoriaux, Fédérations professionnelles, CCI, réseau Echangeur, agences régionales...). 4. Promouvoir, auprès des entreprises, les usages numériques qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (téléconférences, télétravail, etc...) 5. Faire aboutir de façon coordonnée les projets d'identification (IdéNum, CNIe) afin de développer les usages de confiance sur Internet.
<p><u>Administration électronique et open data</u></p> <p>L'administration électronique ne doit pas être envisagée comme une finalité mais comme un moyen, d'une part au service d'une administration plus simple et plus efficace, d'autre part comme un exemple et un levier d'entraînement pour accélérer la bascule des entreprises dans l'économie numérique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'achat public en ligne comme vecteur d'adoption des TIC et de dématérialisation des processus, par les entreprises et notamment les PME. 2. Fixer un planning rigoureux de bascule vers la facture électronique. 3. Poursuivre le mouvement initié sur l'open data en privilégiant le déploiement de nouveaux

	<p>marchés pour les entreprises et en prolonger l'open data par l'émergence de véritables web services issus de ces données.</p>
<p><u>E-Santé</u></p> <p>L'amélioration de la gestion financière des dépenses de santé est un enjeu clé. Cela nécessite un usage massif des TIC difficile à réaliser rapidement hôpital par hôpital</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre à disposition une plateforme nationale ou des plateformes régionales afin de mutualiser les besoins du secteur. 2. Assurer la continuité du parcours personnel de santé.
<p><u>E-Education</u></p> <p>La réduction du décrochage scolaire et l'amélioration de l'orientation des élèves sont les enjeux clés de la sphère éducative. La lutte contre la fracture numérique entre régions / départements / communes est une réponse majeure pour y répondre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un service public numérique dans les collèges et les lycées (Espace Numérique de Travail – ENT) afin de faciliter les échanges entre parents, professeurs et élèves et l'appropriation des informations relatives au cursus scolaire par tous. 2. Favoriser le développement des logiciels pédagogiques
<p><u>Formation :</u></p> <p>Les entreprises françaises forment 2 fois moins leurs salariés aux TIC qu'en Norvège ou au Danemark</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation de l'administration, des organismes collecteurs, des organisations professionnelles, des Régions et des organisations consulaires pour « flécher le développement des compétences TIC en PME et TPE ». <p>Préconisation et mise en œuvre des indicateurs régionaux de suivi des usages TIC en PME (déclinaison des indicateurs i2010).</p> <p>Mobiliser les organismes de formation et de conseil en TIC pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. établir un référentiel des offres de formation et de conseil aux TIC des PME. b. « modulariser » les offres des différents organismes afin de les rendre complémentaires c. valoriser les offres existantes via un portail d'accès aux offres destiné aux salariés. <p>(cf : résultats de l'étude Marc Sahraoui sur la formation au numérique)</p> 2. Création d'une filière de formation propre aux métiers du numérique avec l'aide de l'Etat et la

<p>Informatique en nuage : le cloud computing l'informatique en nuage va non seulement bouleverser les équilibres économiques du secteur TIC, mais également profondément changer l'appropriation du numérique par les entreprises</p>	<p>mise à disposition des moyens appropriés</p> <p>Renforcer la confiance des utilisateurs et la réciprocité des règles entre les acteurs (directive européenne sur la conservation des données).</p>
<p>Neutralité du Net :</p> <p>La neutralité du Net est un principe fondateur d'internet qui exclut toute discrimination à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau.</p> <p>Mais depuis quelques années les opérateurs de télécommunications, surtout aux Etats-Unis, demandent des aménagements à ce principe, afin de préserver les capacités du réseau, développer de nouveaux réseaux et assurer une meilleure qualité de service.</p> <p>Internet est devenu un élément essentiel de la croissance de l'économie française, en particulier dans les secteurs utilisateurs des TIC. Les utilisateurs sont très divers et leurs usages et besoins sont multiples, tous ne peuvent se satisfaire d'un internet standard.</p> <p>Or le développement de certaines applications comme la vidéo, qui consomment une part de plus en plus importante de la bande passante, pose la question de la gestion de la ressource sur les réseaux, face au risque de saturation. Le risque est particulièrement fort au sein des réseaux mobiles pour lesquels le développement de l'Internet s'accélère à un rythme soutenu.</p>	<p>1. S'agissant de la neutralité de l'internet, le MEDEF, représentant à la fois les acteurs du secteur producteur des technologies de l'information et de la communication, et les entreprises utilisatrices de ces technologies, rappelle les principes auquel il attache une grande importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Libre accès au contenu : Les utilisateurs d'internet doivent avoir librement accès au contenu légal de leur choix sur l'Internet public. ✓ Innovation et croissance économique : L'ensemble des secteurs utilisateurs doivent pouvoir profiter d'un réseau le plus efficace possible, ce qui suppose une gestion intelligente du trafic. <p>Les entreprises utilisatrices souhaitent bénéficier d'une meilleure qualité de service qui peut se traduire par des garanties spécifiques, débits ou délais de latence. Le mouvement vers des réseaux de plus en plus intelligents à même de répondre à ces attentes et besoins spécifiques est primordial pour le développement économique et le foisonnement de nouveaux services et modèles économiques sur internet.</p> <p>Les futurs relais de croissance, identifiés notamment dans le cadre du grand emprunt national, supposent la mise en place d'une infrastructure numérique performante et donc de plus en plus intelligente. Cela ne s'arrête pas à une simple montée en débit. Certaines applications émergentes vont nécessiter d'importants débits mais surtout d'une forte qualité de service et de sécurité : Télé Santé, Cloud computing, Téléprésence, smart grids...</p>

✓ **Transparence et non-discrimination :**

La gestion du réseau doit intervenir dans le respect de la plus grande transparence à l'égard des utilisateurs du réseau mais aussi de l'ensemble des acteurs économiques souhaitant y proposer des contenus, des applications ou des services. Ces principes de transparence doivent donc s'imposer à l'ensemble des acteurs présents sur la chaîne de valeur.

Les aménagements doivent également garantir une concurrence loyale et sans discrimination. Chaque acteur économique doit pouvoir délivrer des applications et des services sur Internet. A ce titre, la concurrence des offres d'accès est une des garanties favorisant une gestion équitable des réseaux.

2. Réglementation :

En matière de réglementation, le MEDEF préconise un traitement équivalent des acteurs de la chaîne de valeur et le recours privilégié à des règles transverses et non sectorielles.

Jusqu'à présent, il n'a pas été démontré que la réglementation existante, sectorielle ou non, souffrait de lacunes majeures pour répondre aux questions suscitées par la neutralité des réseaux.

Internet est déjà, de fait, régi par les principes de neutralité et de non-discrimination.

Il n'a pas été non plus démontré que les règles actuelles empêchaient toute tentative de gestion intelligente du trafic, ni la négociation entre les acteurs de la chaîne de valeur.